

Aimez-vous cette chanson ?

Un peu de teasing...

Une auteur-compositeur-interprète serait prête à sortir quelques morceaux originaux et inédits de ses cartons pour en faire un album sous licence Art Libre.

Se sentir soutenue et encouragée par la communauté la motiverait encore davantage ☐

En voici un échantillon que j'ai *un peu* massacré auditivement parlant avec ma première mais piètre tentative d'en faire un clip diaporama (photographies BY myself sous Creative Commons BY).

Malgré la faible qualité sonore du montage, appréciez-vous quand même le potentiel ?

edit : j'ai refait le diaporama en améliorant la qualité d'image (et les transitions) mais le revers de la médaille c'est que c'est plus lourd à se charger

Donner de la confiture aux cochons



Relevé sur linuxfr par patrick_g.

Ce long et passionnant article du Washington Post vaut vraiment la lecture.

Il relate une expérience originale qui a été organisé en janvier dernier à Washington.

Prenez un violoniste extrêmement célèbre et acclamé dans le monde entier (Joshua Bell), ajoutez un violon d'une qualité incomparable et d'une valeur de plus de trois millions de dollars (le stradivarius Gibson ex Hubermann) et jouez les pièces les plus sublimes du répertoire (la Chaconne de Bach et l'Ave Maria de Schubert)...tout ceci de façon parfaitement anonyme dans le métro de Washington à l'heure de pointe !

Est-ce que les gens qui passent devant le type en jean, tee-shirt et casquette de baseball qui joue du violon devant le mur de la station de métro, près de la poubelle, vont se rendre compte qu'il y a quelque chose de vraiment inhabituel ? Est-ce qu'ils vont stopper net et ressentir l'incomparable beauté de cette musique ?

Sur les 1104 personnes qui vont passer en 45 minutes devant Joshua Bell, combien vont s'arrêter ou même simplement donner de l'argent ? Combien vont passer devant lui, à moins d'un mètre, sans même tourner la tête ?

Vous trouverez la réponse dans l'article ainsi qu'une interview des passants quand on leur a révélé l'expérience.

L'article cite un fragment de poème de W. H. Davies qui résume bien le sentiment qui se dégage à la fin de la lecture :

*Quelle est cette vie si, voué au souci,
Nous manque le temps de faire halte et contempler.*

*What is this life if, full of care,
We have no time to stand and stare.*

Léo Ferré libéré en 2063 !

Aujourd'hui je suis retombé sur *Le testament* une veille chanson de Léo Ferré. Je vous l'aurais bien reproduite dans son intégralité mais les ayants droits veillent alors il est plus prudent de n'en citer que l'introduction.

*Avant de passer l'arme à gauche
Avant que la faux ne me fauche
Tel jour, telle heure, en telle année
Sans fric, sans papier, sans notaire
Je te laisse ici l'inventaire
De ce que j'ai mis de côté...*

Et de citer ensuite une liste d'objets simples mais chers à l'artiste comme *La serviette en papier où tu laissa ta bouche* ou encore *Quelques stylos à bille au roulement d'espoir*.

Sans fric, sans papier, sans notaire... Pas si sûr parce que du coup m'est revenu en mémoire un récent article du Figaro La folle histoire d'argent de Léo Ferré (02-12-2006) évoquant la guerre fratricide de la famille Ferré sur les droits d'auteurs de l'artiste.

Une bataille sans fin. Léo Ferré est mort en 1993, mais ses droits d'auteur et la propriété de ses créations font toujours l'objet d'un combat féroce. Celui-ci dure depuis 30 ans. Les magistrats se sont succédé et ont, au total, ordonné cinq expertises, rendu six ordonnances et trois arrêts en appel. Et ce n'est pas fini. Ceux de la Cour de cassation doivent s'y préparer à leur tour, car un pourvoi vient justement d'être déposé à leur intention au Palais de justice...

Que les héritiers d'un artiste se disputent ses droits d'auteurs après sa mort, c'est assez courant. Qu'il s'agisse de notre poète anarchiste national Léo Ferré c'est, comment dire, assez ana... chronique.



Heureusement on n'en a plus pour longtemps puisque les droits d'auteurs ne s'étendent en France *que* 70 ans après la mort de l'artiste^[1].

Avec le temps, va, tout s'en va... Même certains droits pas forcément légitimes et exagérément longs...

Notes

[1] Crédit photo : Pirotek (Creative Commons By-Nc-Sa)

Traduction : lettre de menace

de la RIAA aux étudiants



Fin février la Recording Industry Association of America (ou RIAA), association qui défend les intérêts des fameuses majors (c'est-à-dire plus de 90% de l'industrie du disque), a convaincu les administrations de plusieurs universités américaines de lui permettre d'adresser des lettres de menaces de poursuites judiciaires à quatre cents de leurs étudiants "déviant".

Nous avons tenu à traduire l'une d'entre elles^[1] parce nous trouvons la méthode, le style et le ton particulièrement édifiants.^[2]

Madame / Monsieur

Nous avons demandé à votre Fournisseur d'Accès Internet de vous faire parvenir ce courrier en prévision d'un procès que nous allons intenter contre vous devant la Cour Fédérale pour infraction aux lois sur le copyright. Nous représentons un certain nombre de grandes compagnies de l'édition musicale, incluant EMI Recorded Music, SONY BMG MUSIC ENTERTAINMENT, Universal Music Group and Warner Music Group, ainsi bien que toutes leurs filiales et partenaires (« l'industrie du disque »), en nous chargeant des poursuites pour infraction aux lois sur le copyright contre des individus qui ont illégalement téléchargé et mis à disposition des enregistrements sonores

sur des réseaux pair-à-pair.

Nous avons recueilli les preuves que vous aviez violé les copyrights détenus par ces compagnies. Nous joignons à cette lettre un échantillon sonore des enregistrements dont nous avons la preuve que vous les avez distribués par l'intermédiaire du réseau pair-à-pair AresWareZUS (Ares). Au total, il est prouvé que vous avez mis à disposition 321 fichiers audio, dont un nombre substantiel sont des enregistrements sonores propriété de « l'industrie du disque ».

La raison pour laquelle nous vous envoyons cette lettre avant le début des poursuites est de vous donner l'occasion de trouver un arrangement dès que possible. Si vous nous contactez dans les vingt (20) prochains jours, nous vous offrirons un arrangement financier pour un montant sensiblement inférieur comparé à ce que nous demanderons après le début du procès ou comparé à ce que la cour pourra réclamer contre vous. Si vous êtes intéressé à résoudre cette affaire rapidement de cette manière, veuillez entrer en contact avec notre service juridique ... ou, alternativement, veuillez régler la somme immédiatement en ligne chez www.p2plawsuits.com, en utilisant l'identifiant CASE ID# qui apparaît en haut de cette lettre.

Dans votre réflexion pour savoir si vous souhaitez régler cette affaire, voici quelques éléments que vous devriez prendre en considération :

- la Loi sur le copyright impose une gamme de dommages statutaires pour les infractions. Les dommages minimum en vertu de la loi sont de \$750 pour **chaque** enregistrement dont les droits d'auteur ont été violés (« partagé »). La demande de réparation peut être beaucoup plus élevée. En plus des dommages, vous pouvez être également chargé de payer les honoraires légaux que nous débourserez pour les poursuites, et pouvez être

sujet à une injonction écrite contre vous pour vous empêcher de poursuivre ces infractions.

- Maintenant que vous êtes averti qu'un procès peut être engagé contre vous, vous avez obligation de préserver les preuves liées aux poursuites contre vous. Ce qui dans le cas présent signifie, a minima, que vous devez conserver la totalité des enregistrements que vous avez mis à disposition pour le téléchargement, ainsi que tous les enregistrements que vous avez téléchargés. De plus, vous ne devez surtout pas essayer de supprimer les programmes de pair-à-pair de votre système – même si vous êtes dans l'obligation de ne plus les utiliser. Pour plus d'information sur la manière de faire ceci, allez visiter le site www.musicunited.org.

Ceci est une affaire sérieuse et si vous avez des questions, nous vous encourageons fortement à nous contacter pour nous les poser. Pour finir, si vous voulez plus d'informations concernant le téléchargement de musique/partage et les réseaux pair-à-pair, veuillez visiter www.p2plawsuits.com.

SI NOUS N'AVONS PAS DE VOS NOUVELLES DANS MOINS DE VINGT (20) JOURS CALENDAIRES A PARTIR DE LA DATE MENTIONNEE EN HAUT DE CETTE LETTRE, NOUS INTENTERONS UN PROCÈS CONTRE VOUS DEVANT LA COUR FÉDÉRALE.

Nous ne sommes pas vos avocats, et nous ne sommes pas en train de vous donner des conseils légaux. Nous vous encourageons à consulter un avocat immédiatement pour vous conseiller sur vos droits et vos responsabilités.

Sincèrement,
Donald J. Kelso

Notes

[1] Big thanx aux traducteurs GaeliX et Olivier du groupe de travail Framalang.

[2] L'illustration est un détail d'une photographie de _nickd intitulée RIAA Keep your Hands Off My iPod issue de Flickr et sous licence Creative Commons BY.

Blip.tv, Paola, Etienne et moi



-> La vidéo au format webm

Bon ben, chose promise chose due, j'ai ouvert un compte sur Blip.tv et de prime abord le service est tout à fait intéressant.

Et... pour l'inaugurer je suis assez fier de présenter « Paola » le tout nouveau clip de... Etienne et moi (le groupe de my lovely sister). C'est le tout nouveau mais c'est aussi le tout premier remarquez.

Il a été réalisé par Martin Geisler et il est sous licence Creative Commons BY-NC-ND.

Diffuz : festival de culture(s) libre(s)



C'est à Montpellier, ça commence demain et j'enrage de ne pouvoir y être ☐

Site officiel et présentation officielle :

La « culture libre » ou plus simplement « le Libre » est à la fois un courant de pensée émergent, une approche politique visant à défendre la libre diffusion des oeuvres de l'esprit, et une pratique collaborative de la création artistique et informatique.

Ce sont toutes les facettes de cette approche et son esprit que les associations L'Avis culturel, Les Cristaux liquident et Antiblues souhaitent mettre à l'honneur lors du premier festival Diffuz qui aura lieu à Montpellier du 21 au 28 octobre 2006 dans plusieurs lieux (publics et privés) de la ville.

Durant 8 jours, le festival prendra tour à tour les formes d'expression que sont la discussion (colloque, rencontres-café, salon...), l'exposition et la démonstration (concerts, projections vidéo...).

On notera sur une page du site du projet une tentative pour définir, ou tout du moins circonscrire, certains termes et définitions.

La Culture Libre

La culture libre ou plus simplement le Libre est un courant de pensée et une approche politique pour défendre la libre diffusion des oeuvres de l'esprit, l'appropriation collective et l'approche collaborative de la création. (Source

Wikipedia)

La libre diffusion

C'est le droit de base accordé au public, permettant de récupérer puis partager le contenu placé sous une licence libre.

Les licences « libres »

Elles ont toutes pour fondement d'autoriser la diffusion du contenu auquel elles sont associées. Il en existe différentes versions, permettant aux créateurs d'oeuvres de l'esprit, qu'il s'agisse de logiciel ou d'art, de disposer de textes juridiquement efficaces. Concernant la création culturelle, les plus utilisées sont la très française Licence Art Libre (LAL), la plus ouverte, et la licence Creative Commons (CC) qui a pour particularité d'être modulaire selon ce que l'auteur souhaite autoriser ou non (commerce, modification, etc...).

Le copyleft

Le terme copyleft est un double jeu de mots faisant référence d'une part au copyright traditionnel (opposition right (droit, dans le sens légal du terme) et left (gauche)) et d'autre part à l'expression copy left (copie laissée ou copie autorisée) (Source Wikipedia). Ce terme englobe l'ensemble des licences laissant tout ou partie des droits au public recevant l'oeuvre. Tous les droits ne sont pas réservés.

L'open-source

Ce terme a trait aux logiciels. Il s'agit de programmes dont le texte est compréhensible par l'humain (la source), avant d'être compilé en un logiciel fonctionnel, est ouvert (open) à tous. C'est ainsi que des communautés de programmeurs peuvent travailler de concert sur ces logiciels dits « libres », puis le partager avec tous (OpenOffice.org par exemple).

Un air de famille...

Bon ben voilà, fallait bien que ce blog dérive...

Je vous présente Daphné ma petite soeur, chanteuse du groupe Etienne & moi (moi c'est elle donc).

Elle aimerait prendre sa douche avec Norman Bates (les cinéphiles apprécieront).

Elle aimerait aussi libérer sa musique sacemisée, mais ça c'est une autre histoire...

PS : Clip réalisé par France 5 dans le cadre de l'émission "Ça va pas durer" le 21 avril 2006.

Une chanson au profit des aveugles du Mali

C'est le bonheur – Les Paris Bamako

Ce billet est a priori hors sujet sauf à considérer que l'entraide n'est jamais hors sujet.

Il s'agit d'un morceau (non libre, de la collection FNAC "on aime, on aide") dont l'intégralité des bénéfices est versée au profit de l'Institut des Jeunes Aveugles de Faladié au Mali. Créé par -M- et Amadou & Mariam pendant le festival Les Paris Bamako 2006 "C'est le bonheur" a été ensuite enregistré à

Paris avec la participation de -M-, Amadou & Mariam, Tiken Jah Fakoly, K'Naan, Oxmo Puccino et Léa Bulle.

Léa Bulle c'est une copine, ceci explique donc cela. Il n'empêche qu'en achetant ce CD single non seulement vous soutenez une belle initiative mais en plus vous avez une bien jolie chanson (enfin moi j'trouve).

Rendez-vous sur le site de cette aventure Les Paris Bamako pour plus de détails et d'info.

"On aime, on aide"... Voilà une expression que la communauté du Libre ne renierait pas !

PS : J'ai pris la liberté de télécharger moi-même le clip sur le blog. Ce n'est pas très légal mais c'est pour la bonne cause, alors...